
AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 576-20 PERMETTANT L'OCTROI D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE CHANGEMENT D'USAGE À DES FINS D'INSTALLATION EN SERVICE DE GARDE 0-5 ANS SUR LE LOT 4 432 882 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mai 2020, le conseil de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham a adopté le Règlement numéro 576-20 *permettant l'octroi d'un permis de construction et de changement d'usage à des fins d'installation en service de garde 0-5 ans sur le lot 4 432 882 du cadastre officiel du Québec*

Le Règlement numéro **576-20** est disponible au bureau de la municipalité situé au 1962, boulevard St-Joseph Ouest à Saint-Majorique-de-Grantham, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Majorique-de-Grantham, ce 5 mai 2020.



Mme Emilie Trottier,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Emilie Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, certifie par la présente avoir publié, en date du 5 mai 2020, l'avis public d'entrée en vigueur du Règlement numéro **576-20** *permettant l'octroi d'un permis de construction et de changement d'usage à des fins d'installation en service de garde 0-5 ans sur le lot 4 432 882 du cadastre officiel du Québec* ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : au tableau extérieur du bureau municipal et sur le site web de la municipalité, entre 11h30 et 12h00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5 mai 2020.



Mme Emilie Trottier,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

